



Affiché le 1^{er} juillet 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2009

L'an Deux Mille Neuf,
Le 25 juin 2009 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2009, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Nathalie GÂTÉ, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Véronique BOUËT, Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Bernard BERTHELOT, Madame Brigitte CORRE, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Catherine COUPAYE, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur François VOUZELLAUD, Monsieur Patrick BARAU, Madame Sylvie BERTEL, Monsieur René PRAT, Madame Catherine NEDELEC, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Mireille GALBRUN, Monsieur Gilles CAVÉ, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Claude FROTTE, Monsieur Cédric TALBOURDET, Madame Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Jean-Jacques TREHIN

Pouvoirs :

Monsieur André CERCLIER pouvoir à Monsieur Mickaël CADOT, Madame Edwige BRACHU pouvoir à Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE pouvoir à Madame Catherine COUPAYE

Etaient absents :

Monsieur Claude GUILLET (délibérations n° 1 à 6)
Monsieur Olivier DESCHANEL (délibération n°1)

Monsieur Bernard BERTHELOT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 28 (délibération n°1), 29 (délibérations n°2 à 6), 30 (délibérations n°7 à 38)
- votants : 31 (délibération n°1), 32 (délibérations n°2 à 6), 33 (délibérations n°7 à 38).

N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2008 - budget ville - correspond en tous points au compte administratif 2008 et que leurs résultats sont identiques, et de déclarer qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le le compte administratif pour l'exercice 2008.

N°3 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 3 232 679,93 euros au financement de la section d'investissement au compte 1068

N°4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2008 - budget Espace Culturel et de Loisirs - correspond en tous points au compte administratif 2008 et que leurs résultats sont identiques, et de déclarer qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2008.

N°6 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 144 344,52 euros au financement de la section d'investissement au compte 1068.

N°7 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2009.

N°8 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2009.

N°9 : ZAC DE LA FLEURIAYE - APPROBATION DU BILAN ANNUEL ACTUALISE 2009

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte rendu financier 2009 ci-joint, présenté par la SELA

N°10 : BUDGET VILLE 2009 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal,

ACTUALISE les autorisations de programme.

N°11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009 pour un total de 160 heures,
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009,
- 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juillet 2009 au 31 août 2009.

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière	Grade	Modification du tableau
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe TC	+1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TC	-1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe TC	+2
Médico-social	ASEM principal de 2 ^{ème} classe TC	-1
Administrative	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TC	+1

Après avis du CTP les postes correspondants sont supprimés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (012).

N°12 : ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS 2009

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les prix de la façon suivante :

- Pour les premiers de chaque catégorie : un déjeuner pour deux personnes dans un restaurant du département (prix maximum par personne 70€).
- Pour les deuxièmes de chaque catégorie : des bons d'achats d'une valeur de 100 euros.
- Pour les troisièmes de chaque catégorie : des bons d'achats d'une valeur de 85 euros.
- Pour les quatrièmes de chaque catégorie : des bons d'achats d'une valeur de 75 euros.
- Pour les cinquièmes de chaque catégorie : des bons d'achats d'une valeur de 50 euros.

- Pour tous les participants non classés : des bons d'achats d'une valeur de 30 euros.

Tous les bons d'achat sont à faire valoir chez les fleuristes et pépiniéristes de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 (024 6232).

N°13 : ACTUALISATION DES TARIFS D'ADHESION A LA LUDOTHEQUE

Le Conseil Municipal,

ACTUALISE les tarifs de la ludothèque pour l'année 2009/2010, selon les modalités ci-dessous

TARIFS ANNUELS – CARTE INDIVIDUELLE

QUOTIENTS FAMILIAUX	CARQUEFOU		HORS CARQUEFOU	
	2009/2010	2008/2009	2009/2010	2008/2009
Inférieur à 457 €	8,16 €	8,04 €	10,37 €	10,21 €
Inférieur ou égal à 915 €	11,98 €	11,80 €	15,08 €	14,85 €
Supérieur à 915 €	15,54 €	15,31 €	19,92 €	19,62 €

Pour les collectivités ou organismes extérieurs : 19,92 € (19,62 € en 2008/2009)

N°14 : OGEC - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE MIXTE SAINT-JOSEPH - PARTICIPATION COMMUNALE 2009

Le Conseil Municipal,

RETIENT le coût 2008 d'un élève de l'école publique, comme suit :

- 1 125,99 € pour un élève de classe maternelle (1093,48 € en 2007)
- 414,21 € pour un élève de classe élémentaire (410,38 € en 2007),

VERSE à l'OGEC, selon les coûts 2008 ci-dessus retenus, une participation financière prévisionnelle au titre de l'année 2009 : pour les seuls élèves, y compris les enfants dits de 2 ans, résidant sur le territoire de la Commune qui auront été accueillis dans les mêmes conditions que celles définies pour les écoles publiques. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009 (213-65583),

PROCÈDE à la régularisation financière de l'année 2008 selon ces mêmes coûts élèves

N°15 : PARTICIPATION 2009 DE LA VILLE A L'OGEC RESTAURANT DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE SAINT-JOSEPH

Le Conseil Municipal,

FIXE la participation de la Ville à l'OGEC restaurant de l'école privée mixte Saint-Joseph, comme suit :

- 0,76 € pour la tranche fixe
- 2,23 € pour la tranche variable

VERSE cette participation pour les élèves résidant sur la Commune, au vu des états de fréquentations fournis par l'OGEC.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 (213-657482)

N°16 : ACTUALISATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, A COMPTE DU 1ER SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal,

ACTUALISE, à compter du 1^{er} septembre 2009, ces forfaits (trimestre scolaire) comme suit :

- pour un élève de Carquefou : 57,76 € par trimestre (56,91 € actuellement)
- pour un élève hors Carquefou : 78,54 € par trimestre (77,38 € actuellement)

APPLIQUE un demi-forfait pour une inscription au service d'accueil au cours des 4 dernières semaines du trimestre scolaire, et uniquement pour une première inscription durant l'année scolaire,

MAINTIENT la gratuité pour le 3^{ème} enfant et au-delà de chaque famille, inscrit à l'accueil périscolaire municipal et résidant à Carquefou,

ACCORDE gratuitement pour 2 semaines maximum, et à titre tout à fait exceptionnel aux familles qui ne remplissent pas les conditions d'inscription, des dérogations pour raison d'hospitalisation, de maladie, de formation ou de recherche d'emploi d'un des deux parents.

N°17 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE HORS SCOLAIRES, A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal,

ACTUALISE, à compter du 1^{er} septembre 2009, les tarifs des restaurants municipaux comme suit :

Au 01/09/2008	Au 01/09/2009	
5,22 €	5,30 €	<u>Repas adultes</u> - Personnel Municipal - Personnel Education Nationale - Personnel des associations locales - Stagiaires des écoles
7,08 €	7,19 €	- Personnel des Administrations (sauf Education Nationale) - Autres utilisateurs
5,22 €	5,30 €	<u>CCAS – Portage à domicile</u> - Personnes âgées : repas du midi
5,22 € 3,12 €	5,30 3,17	<u>Résidence Florilège</u> - Repas du midi - Repas du soir
3,66 €	3,71 €	<u>ALAC</u> - Enfant et animateur

N°18 : TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE SCOLAIRE A COMPTE DU 1ER SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal,

ADOPTÉ les tarifs de location des salles comme précédemment présentés à compter du 1er janvier 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de location,

PERMET au régisseur des droits de location de salles de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'encaisser les recettes correspondantes.

N°19 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES A L'ECL POUR 2010

Le Conseil Municipal,

ADOPTÉ les tarifs de location des salles comme précédemment présentés à compter du 1er janvier 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de location,

PERMET au régisseur des droits de location de salles de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'encaisser les recettes correspondantes

N°20 : ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Le Conseil Municipal,

MET EN PLACE la nouvelle grille tarifaire selon le tableau annexé pour l'année scolaire 2009/2010,

MAINTIENT pour le personnel et les enfants du personnel de la collectivité, adhérent à l'amicale du personnel, le tarif réservé aux habitants de la commune, quel que soit son lieu de résidence.

MAINTIENT le coût d'acquisition, après vol ou perte, d'une nouvelle carte d'accès à 10 euros.

N° 21 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

ACTUALISE les tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2009,

FIXE le coût d'acquisition, après vol ou perte, d'une nouvelle carte d'adhésion à 1,60€,

MAINTIENT pour le personnel de la collectivité, le tarif réservé aux habitants de la commune, quel que soit son lieu de résidence,

MAINTIENT le remboursement des documents perdus ou détériorés à la valeur d'achat à la date du remplacement,

MAINTIENT le tarif pour les photocopies et impressions en format A4 :

- Noir et blanc : 0,15 €,
- Couleur : 0,30 €

N°22 : MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LE MUSEE

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs, à compter du 1^{er} novembre 2009,

PERMET au régisseur d'encaisser les recettes correspondantes.

N°23 : PRIX DU SALON D'AUTOMNE 2009

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les prix suivants :

- « Peinture/Aquarelle/Pastel/Dessin/Gravure » : 500 euros
- « Sculpture » : 500 euros
- « Coup de cœur du Public » : 300 euros
- « Regards d'enfants » : 300 euros.

Les crédits correspondants sont prévus sur la ligne budgétaire 6233.30.

N°24 : MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM ET DES SALLES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal,

ADOpte les conditions de mise à disposition à titre gratuit, de certaines salles ou de l'auditorium, les tarifs de location de l'auditorium et la facturation des frais d'intermittence et de surveillance des locaux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition à intervenir,

AUTORISE le régisseur, dans le cadre de la régie de recettes, à encaisser les recettes correspondantes

N°25 : TARIFS DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ANIMATIONS MULTI-SPORTS ET MULTI-VAC

Le Conseil Municipal,

FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2009, le montant de la participation financière des usagers à ces animations, comme suit :

	Animation Multi-Sports par cycle	Animation Multi-Vac tarif journalier (restauration comprise)
Enfant de Carquefou	13,85 €	19,15 €
Enfant hors Carquefou	16,25 €	22,50 €

Soit une augmentation de 1,5 %.

AUTORISE le Trésorier Principal à procéder au remboursement de la participation totale ou partielle, en cas de désistement pour des raisons médicales sur présentation de justificatifs.

N°26 : FREQUENTATION DE LA PISCINE - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le Conseil Municipal,

FIXE le coût d'un créneau horaire à 254,80 €, soit une augmentation de 1,5 % pour l'année 2010, pour les communes et associations extérieures à Carquefou utilisatrices de la Piscine Daniel Gilard,

DÉCIDE d'habiliter sur cette base, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions correspondantes entre la Commune et les utilisateurs précités.

N°27 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

ACTUALISE les tarifs suivants, soit une augmentation de 1,5 € :

- ✓ Piscine Municipale "Daniel Gilard"
Actualisation au 15 septembre 2009 (du fait de la fermeture pour vidange) :

	Tarif	
-	Enfant de moins de 6 ans	Gratuit
-	Personnel Municipal lors de l'ouverture au public entre 12h00 et 14h00 durant toute l'année ; le samedi après-midi durant les périodes scolaires Personnel Municipal et enfants de moins de 18 ans de celui-ci pendant les périodes de petites vacances scolaires	Gratuit
A	Scolaire, étudiant, titulaire d'une carte ANPE	1,30 €
B	Carte 10 entrées (valable 1 an) scolaire, étudiant, titulaire d'une carte ANPE	10,65 €
C	Carte 20 entrées (valable 1 an) scolaire, étudiant, titulaire d'une carte ANPE	21,30 €
D	Tarif normal	2,40 €
E	Carte 10 entrées (valable 1 an) Tarif normal	18,95 €
F	Carte 20 entrées (valable 1 an) Tarif normal	37,90 €
G	Cours collectif de 10 leçons de natation - Habitants de Carquefou (entrées comprises)	35,50 €
H	Cours collectif d'1 leçon de natation – Habitants de Carquefou (entrée comprise)	3,55 €
I	Cours collectif de 10 leçons de natation - Habitants non domiciliés à Carquefou (entrées comprises)	48,10 €
J	Cours collectif d'1 leçon de natation – Habitants non domiciliés à Carquefou (entrée comprise)	4,81€
K	Réattribution de carte suite à perte, vol* ou dégradation de la carte initiale	10,15 €

Le Trésorier Principal pourra être amené à effectuer un remboursement de carte d'entrées multiples

ou de cours collectifs, pour toute personne ne pouvant plus pratiquer la natation sur justification médicale.

* sauf présentation du justificatif de dépôt de plainte pour vol.

✓ Terrains de grands et petits jeux, et salles de sports (Actualisation au 1^{er} septembre 2009)

INSTALLATIONS	Tarif
1) Mise à disposition selon planning aux associations, entreprises et établissements scolaires primaires de Carquefou	Gratuit
2) Mise à disposition selon planning aux associations, entreprises et organismes hors Carquefou : - Terrains de grands jeux (Football, rugby, hockey, etc...) par créneau de 2 heures - Terrains de petits jeux (Tennis, plateaux sportifs, etc...) - Salles de sports	50,20 € 10,15 € / heure 32,00 € / heure

✓ Salles polyvalentes (Actualisation au 1^{er} Septembre 2009)

OBJET	TARIF	
	BEAUREGARD DESIRADE FLORIGNY MEZZANINE PISCINE PICAUDIÈRE VALLON	TERTRE
1) - Expositions, conférences, séances de projection organisées dans le cadre des activités des associations sportives et culturelles de Carquefou (sans droits d'entrée) - Réunions de copropriétaires et de bureaux d'associations de Carquefou (jusqu'à 22h00) - Réunions d'élus et employés municipaux (actifs et retraités) de Carquefou - Réunions de Syndicats et de Comités d'Entreprises de Carquefou ou réunions à caractère politique ou social (jusqu'à 22h00)	Gratuit	Gratuit
2) Réunions à caractères de loisirs (jusqu'à 22h00) : - Associations, particuliers, Entreprises et Comités d'Entreprises de Carquefou, Associations nationales, régionales et départementales	5,95 €/h *	5,95 €/h *
3) Réunions à caractères de loisirs (jusqu'à 3h00 du matin) : - Associations, particuliers, Entreprises et Comités d'Entreprises de Carquefou	/	177,50 €

* Minimum de location : 3 heures

Le montant des recettes sera crédité sur les comptes 752 des fonctions 33, 411, 412, 421, 61 et 70631 de la fonction 413.

✓ **Salles du château de la Fleuriaye** (actualisation à compter du 1^{er} janvier 2010)

		½ JOURNEE 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	JOURNEE 8h00 – 18h00
Organisme de Carquefou	Salle 1 (25 pers)	84 €	125 €
	Salle 2 (40 pers)	104 €	157 €
Organisme hors Carquefou	Salle 1 (25 pers)	125 €	187 €
	Salle 2 (40 pers)	146 €	209 €

La location des lieux comprend le montage et démontage des chaises et tables, un paperboard et un écran 2mx2m.

Le matériel de projection non compris dans la location est facturé comme suit :
vidéo projecteur 1 700 lumens : 170 € HT

Le montant des recettes sera crédité sur le compte 752, fonction 71

N°28 : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants au titre de la saison sportive 2008/2009 :

Manifestations sportives :

une subvention complémentaire de 500 €, à l'USJA Pétanque pour l'organisation du Grand Prix de la Ville le 13 juin 2009.

Soutien à la formation :

une subvention complémentaire de 120 €, à l'USJA Gymnastique Féminine pour la prise en charge des frais de formation d'encadrants.

une subvention complémentaire de 108 €, au Carquefou Handball pour la prise en charge des frais de formation d'encadrants.

Participation exceptionnelle à des compétitions :

une subvention complémentaire de 600 €, à l'Association sportive UGSEL du Collège Sainte Anne pour sa participation au Championnat de France UGSEL de Cross Country à Voiron (Isère) le 24 février 2009.

une subvention complémentaire de 700 €, à l'USJA Gymnastique Masculine pour ses participations aux Championnats de France individuels et par équipes à Nogent sur Oise les 1^{er} et 2 mai 2009, et à Mulhouse le 16 mai 2009.

une subvention complémentaire de 900 €, à l'Amicale Laïque Tennis de Table pour sa participation à la Finale Nationale UFOLEP à Villemandeur (Loiret) les 30 et 31 mai 2009.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (40-6574).

N°29 : BILAN FONCIER 2008

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions opérées pour l'année 2008, sur le territoire de la Commune de Carquefou.

DÉCIDE d'annexer ce bilan au compte administratif de la Commune.

N°30 : CESSION DE DELAISSES DE VOIRIE AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession au profit du Conseil Général de la Loire-Atlantique des parcelles, propriété communale, cadastrées section ZL n°247 et 195, ZM n°67 et n°87 et ZT n°121 d'une superficie totale de 1156 m², moyennant le prix de 303.45 € dont 14.45 € d'indemnité de remploi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante et l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette cession.

N°31 : AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTION A PASSER AVEC NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à passer avec Nantes Métropole pour l'exécution des missions accomplies par les services de Nantes Métropole pour le compte de la commune dans le cadre du transfert de compétences « création ou aménagement et entretien de voirie »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°32 : ZAC DE LA FLEURIAYE - TRANSFERT DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les transferts de propriété des espaces publics de la Z.A.C. de la Fleuriaye tels qu'ils sont détaillés sur les tableaux annexés à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes authentifiant ces transferts ainsi que tous documents s'y rapportant ; il est précisé que les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de la S.E.L.A., ;

ANNULE les délibérations antérieures sur ce sujet en dates des 16 novembre 2006 et 20 décembre 2007, la présente délibération reprenant l'ensemble des transferts à intervenir y compris les modifications apportées depuis les délibérations susmentionnées.

N°33 : ZAC DE LA FLEURIAYE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'aménagement de la Z.A.C. de la Fleuriaye passée avec la SELA, prorogeant le terme de la convention initiale jusqu'au 31 mars 2012.

N°34 : PROJET URBAIN 2015 - ILOT DE LA POSTE : CESSION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession au profit du groupe Giboire - Omnium de Constructions Développement Locations (O.C.D.L.) dont le siège social est à Rennes (35000) 2 place du Général Giraud, moyennant le prix de

150 000 € des parcelles cadastrées section AH n°472p, 473 et 474, d'une contenance respective de 5 m² environ (sous réserve de l'établissement du document d'arpentage), de 703 m² et 117 m², les frais et honoraires étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant et l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à cette cession,

AUTORISE l'annulation de la délibération en date du 20 décembre 2007 autorisant la vente à la Société Icade.

N°35 : SENTIER DE RANDONNEE ENTRE TERRES ET RIVIERES - INSCRIPTION AU P.D.I.P.R. ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Conseil général de la Loire Atlantique l'inscription du sentier « Entre terres et Rivières » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

ENGAGE ainsi la Commune à conserver le caractère public et ouvert du sentier pédestre et d'en assurer l'entretien régulier et à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur le sentier,

AUTORISE en tant que de besoin Monsieur le Maire à signer les conventions de passage en propriétés privées avec les propriétaires concernés,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce sentier (clôtures, balisage, signalétique.....).

N°36 : AIDES AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE l'instauration d'une aide financière communale pour l'achat de composteurs individuels à destination des particuliers habitant en logement individuel,

INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget une enveloppe financière à cet effet correspondant à un objectif de 200 aides par an entre 2009 et 2014 inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts aux budgets selon les modalités exposées ci-dessus, sur présentation d'une facture acquittée (datant au plus tôt du 26/06/2009) et après signature d'une convention entre la Commune et le bénéficiaire

N°37 : PROGRAMME DE MODERNISATION DU STADE DU MOULIN BOISSEAU - 2EME TRANCHE DE TRAVAUX - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION - REGION PAYS DE LA LOIRE - NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la la seconde tranche de programme de modernisation du stade du Moulin Boisseau, à savoir la rénovation du terrain d'honneur et de la piste d'athlétisme, pour un montant prévisionnel de 1 000 000 € TTC,

SOUMET cette opération à Nantes Métropole dans le cadre du futur contrat régional d'agglomération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention la plus élevée qui soit :

- auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, au titre du contrat régional d'agglomération,
- auprès du Centre National pour le Développement du Sport par l'intermédiaire de la Direction Régionale Jeunesse et Sports,
- auprès de la Fédération Française de Football pour le Fond d'Aménagement du Football Amateurs (FAFA) par l'intermédiaire de la Ligue Atlantique de Football.

N°38 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.